



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 8078

Texte de la question

M Andre Lajoinie appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur l'inquietude des personnels de la flotte oceanologique francaise pour le compte d'Ifremer. En effet, Ifremer fait appel aujourd'hui a d'autres compagnies (Worms ou CGM) pour la gestion des navires, sous pretexte de « conditions plus rentables ». Ce faisant, il oublie la specificite de la flotte oceanographique et la haute technicite de ses marins. La disparition de Genavir au profit de compagnies privees a vocation commerciale serait tout a la fois prejudiciable pour le personnel et pour la recherche marine. C'est, a terme, une menace sur l'indépendance de la recherche oceanique francaise. Aussi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour favoriser le maintien du potentiel de Genavir.

Texte de la réponse

Reponse. - La politique d'armement de la flotte oceanographique geree par l'Ifremer fait l'objet d'une concertation entre l'Ifremer et le ministere delegue charge de la mer. Ainsi, en novembre 1988, deux mois avant l'expiration du contrat d'armement du Nadir par la CGM, l'Ifremer a presente les solutions d'armement soit par un armement commercial francais, soit par Genavir. Il fut alors decide de confier le Nadir a Genavir a titre probatoire pendant un an. A l'issue de cette annee, une nouvelle decision sera prise au vu des progres de competitivite realises par Genavir. Cette solution a ete exposee au personnel le 12 decembre 1988, dans le cadre des comites de groupe et du comite central d'entreprise. Elle a ete presentee au conseil d'administration le 15 decembre. Il appartient maintenant a Genavir de reduire ses couts d'exploitation non seulement pour obtenir l'armement du Nadir et du navire oceanographique actuellement en construction, mais aussi pour permettre a la communaute scientifique francaise de presenter des projets de recherche oceanographique competitifs a la Commission europeenne.

Données clés

Auteur : [M. Lajoinie Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8078

Rubrique : Chantiers navals

Ministère interrogé : mer

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 216